

La Ville de Chanteloup-les-Vignes reconnue cité éducative par l'Etat !

Au terme d'une longue sélection, la ville de Chanteloup-les-Vignes fait partie des 80 communes lauréates qui se partageront près de 100 millions d'euros sur trois ans pour favoriser l'éducation dans les quartiers prioritaires.



Ça y est, c'est officiel ! Jean-Michel Blanquer et Julien Denormandie ont dévoilé le jeudi 5 septembre 2019 la liste des 80 villes labellisées « cité éducative ». Une liste dont la commune de Chanteloup-les-Vignes fait partie, au terme d'une sélection menée par les ministères de la Ville et de l'Éducation nationale. Projet-phare du programme de rénovation urbaine du quartier de la Noé, la cité éducative favorisera la réussite de tous les enfants en intégrant une coordination plus étroite des enseignants, des services périscolaires et des parents. Cette situation appelle un triple constat :

- La transformation durable de la commune (avec une attention particulière portée sur le quartier de la Noé) doit nécessairement reposer sur la réussite des jeunes générations ;
- Tous les co-éducateurs de différents horizons (enseignants, parents, animateurs, éducateurs...) doivent travailler ensemble au bénéfice de tous les enfants ;
- Les moyens éducatifs déployés, doivent être coordonnés de façon ciblée, en fonction des besoins rencontrés localement.

Le projet de cité éducative de Chanteloup-les-Vignes répond concrètement à ces enjeux. Prenant la forme d'un équipement physique conçu en fonction des besoins pédagogiques du territoire, celui-ci poursuit un seul et unique objectif : faire en sorte que les élèves choisissent leur propre parcours de réussite ! Afin d'encourager l'autonomie et de rétablir chez les jeunes une véritable capacité à se projeter, la cité éducative propose une autre façon de « faire école ». Premièrement, elle supprime les barrières de niveaux. Deuxièmement, elle relie les temps scolaires et hors-scolaires. Troisièmement, elle s'appuie sur les acquis du territoire. Elle intègre ainsi dans son fonctionnement un suivi global du parcours des élèves sur les temps scolaires et périscolaires, de l'entrée de la maternelle jusqu'à la sortie du collège. Elle favorise également une pédagogie active et multidisciplinaire qui se nourrit de toutes les richesses du territoire (apprentissage des langues, arts du spectacle vivant...). Sur le plan urbain, cet équipement sera matérialisé par plusieurs sites interconnectés :

- Un groupe scolaire intégrant une école maternelle, une école élémentaire et des services périscolaires ;
- Un bâtiment partagé et ouvert au public incluant notamment un espace de restauration, une bibliothèque/ ludothèque, un laboratoire numérique et une maison des parents ;
- Un collège rénové et réaménagé.

Les premiers aménagements de ce programme devraient débuter en 2020 pour une sortie de terre

complète en 2023/2024. Dans le quartier de la Noé, qui concentre une population très jeune (48% des habitants sont âgés de moins de 25 ans !), les problématiques de scolarisation, de formation et d'accès à l'emploi conditionnent la façon dont les uns et les autres se projettent dans l'avenir.

Infos pratiques

[Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse](#)

[Commissariat général à l'égalité des territoires](#)

Documents

[Livre Ensemble passons à l'action !](#)

Liens utiles

[Cité éducative : Tous acteurs de la réussite !](#)